

RAPPORT ANNUEL 2022

sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets



**AVEC DIJON
MÉTROPOLE,
JETONS MOINS,
TRIONS PLUS.
Ensemble agissons.**

Temps forts 2022	1
Les objectifs à horizon 2030	7
Dijon métropole	13
Le service public	19
Indicateurs financiers.....	42
Annexes.....	48

Les temps forts 2022



PREVENTION ECONOMIE CIRCULAIRE

COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL

Afin de sensibiliser les habitants de Dijon métropole au compostage et aux pratiques de jardinage au naturel, Dijon métropole et ses partenaires, l'association Arborescence et la société DIEZE, ont organisé différents événements : deux distributions de broyat, deux journées d'initiation au compostage ainsi qu'une soirée d'initiation au lombricompostage avec fabrication d'un lombricomposteur créé à partir de seaux réemployés.



160 personnes ont récupéré du broyat. Ainsi, 46 000L de broyat de branches issu des entreprises dijonnaises d'espaces verts qui ont été valorisés dans les jardins. 40 personnes ont suivi une initiation au compostage au sein de la placette école gérée par l'association Arborescence, 3 rue Maupassant à Dijon.

LA TRIMOBILE : LA DECHETTERIE QUI VIENT A VOUS

La métropole souhaite sensibiliser les habitants au tri des déchets.

Samedi 19 novembre, à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Dijon métropole et son prestataire de collecte, DIEZE, ont lancé la « Tri Mobile », un service innovant de déchetterie mobile de proximité pour permettre aux habitants de valoriser facilement leurs déchets dangereux ménagers.



Chaque habitant était invité à venir déposer ses déchets dangereux acceptés tels que les produits d'entretien ménager (détartrant, décapant, acétone...), les produits de bricolage (colles, vernis, peintures...), les ampoules (tubes néons, LED...), les petits appareils électriques et électroniques (cafetière, sèche-cheveux...), les piles et les batteries, les huiles alimentaires et les cartouches d'encre.

4 sorties ont été organisées tout au long de cette semaine sur les communes de Dijon, Quetigny et Ouges. 125 personnes sont venues déposer leurs déchets.

PROLONGER LA VIE DES OBJETS

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, Dijon métropole a établi une convention avec l'association La Recyclade afin de sensibiliser les habitants au réemploi et à la réparation.

En 2022, 10 ateliers autour du réemploi (création de pochettes à partir de bâches publicitaires, fabrication d'horloges à partir de vinyles...) et 2 cafés réparation des appareils électriques et électroniques ont été organisés. Ainsi 90 personnes ont pu participer à ces ateliers.



REFERENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, Dijon métropole a souhaité mettre en place le référentiel Économie Circulaire.

Cet outil permet, dans une démarche d'amélioration continue, d'aider la collectivité à :

- Faire un état des lieux de sa politique économie circulaire ;
- Définir une stratégie d'actions ;
- Suivre et évaluer la performance globale de la politique territoriale économie circulaire.



Pour donner suite à la réalisation d'un état des lieux en 2021, une acculturation des services à l'économie circulaire ainsi que des groupes de travail ont été réalisés en 2022 sur les thématiques suivantes :

- Réutilisation, réemploi et réparation ;
- Écologie Industrielle et Territoriale ;
- Achats durables ;
- Vision commune de l'Économie Circulaire.

La réflexion engagée avec les différents services permettra, en 2023, de formaliser la feuille de route Économie Circulaire de la collectivité pour donner un cadre commun et généraliser les actions.

LE SERVICE DE COLLECTE

SENSIBILISATION : UNE ANIMATION « ANGLES MORTS »

Une journée de sensibilisation du grand public sur les risques que représentent les angles morts des Bennes à Ordures Ménagères (BOM), notamment en milieu urbain, s'est déroulée le 9 juin 2022 sur la place de la République à Dijon.

Organisée par DIEZE, prestataire de collecte des déchets de Dijon métropole, cette manifestation a permis à plus de 300 participants de découvrir les différents angles morts d'un camion, de se mettre dans la peau d'un conducteur et d'apprendre les bons réflexes à avoir pour circuler en sécurité à proximité d'une BOM.



RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DES DECHETTERIES



Depuis le 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2027, les prestataires GODARD et SETEO sont chargés d'assurer la gestion des 5 déchetteries de la métropole (gardiennage, transports et traitement des apports).

LE TRAITEMENT

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DU CENTRE DE TRI



Le marché d'exploitation du nouveau centre de tri a été confié fin 2022 à la société SUEZ en vue d'un démarrage des prestations au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans.

UNE ENTENTE TERRITORIALE

Pour faire face à l'augmentation des tonnages liés à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages, le centre de tri s'agrandit pour porter sa capacité à 35 000 tonnes/an.

Aux côtés de Dijon métropole, ce sont 9 communautés de communes et syndicats mixtes, représentant 90% de la population de la Côte-d'Or, qui adhèrent à une Entente territoriale dédiée à ce projet depuis 2019.



BROYAGE DES ENCOMBRANTS

Depuis octobre 2022, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) procède au broyage des déchets volumineux non recyclables issus de la collecte des encombrants et des déchetteries. Cette réduction de granulométrie a deux impacts positifs pour l'UVE.

Tout d'abord, la qualité des rejets gazeux est améliorée grâce au traitement d'un mélange plus homogène dans les fours et l'obtention d'une combustion plus stable de ces déchets.



Campagne de broyage des déchets volumineux non recyclables

Ensuite, les conditions de travail des agents sur site sont améliorées grâce à la suppression des opérations manuelles de débouillage dans les fours, générées auparavant par des blocages de déchets volumineux dans le process (canapés, ossatures de lit, ...).

DES TRAVAUX POUR L'UVE



Contrôle décennal par ressuage du ballon de la chaudière n°2

En juin 2022 a eu lieu la requalification décennale de la chaudière n°2 à l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets de Dijon métropole. A cette occasion, d'importants travaux de maintenance ont été réalisés. Ce chantier a mobilisé jusqu'à 40 techniciens experts spécialisés (tuyauteurs, soudeurs, calorifugeurs...) durant 3 semaines et sans interruption 24h/24h.

La chaudière a passé l'examen, sous la supervision de l'APAVE, organisme habilité pour certifier le fonctionnement de cet impressionnant équipement sous pression.

EXPERIMENTATION SUR LE MERCURE DANS LES FUMÉES

Afin d'anticiper l'application d'une nouvelle norme applicable au 1^{er} janvier 2024 qui imposera la mesure en continu du mercure dans les fumées de l'ensemble des Usines de Valorisation Énergétique, l'UVE de Dijon métropole a mené une expérimentation durant une période de 6 mois pour apprécier l'efficacité du système de traitement des fumées existant. Elle fut un succès.

De plus, l'injection d'un nouveau réactif dans les laveurs des fumées a permis de réduire de plus 50% leur teneur en mercure pour ainsi atteindre des valeurs 4 fois inférieures à la future réglementation.



Analyseurs de mercure en test à l'UVE de Dijon métropole

SUR-TRI DU MACHEFERS



Campagne de tri des mâchefers de l'UVE Dijon métropole

Depuis mars 2022, l'opération de tri des mâchefers résiduels issus de la combustion des déchets de l'UVE a été confiée intégralement à un prestataire spécialisé dans le domaine.

En 2022, 100% des mâchefers produit par l'UVE ont été valorisés sur la préparation de sous-couches routières : une action positive pour notre démarche d'économie circulaire.

Les objectifs à horizon 2030



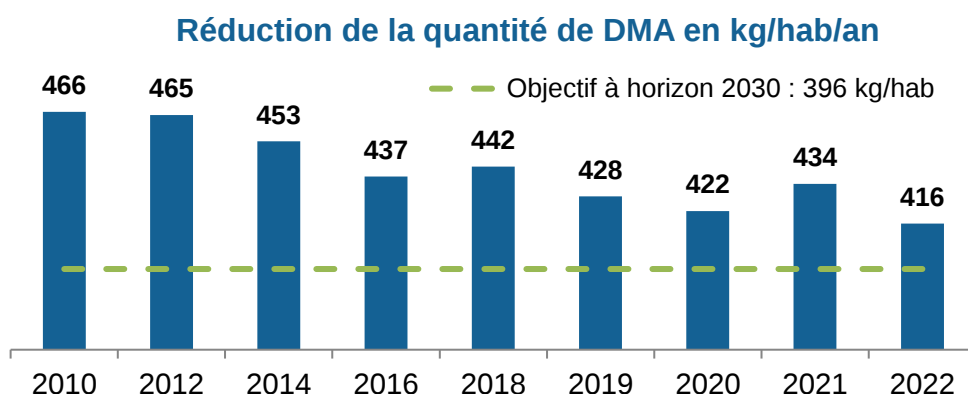
REDUIRE LA QUANTITE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! ». La prévention constitue le socle de l'économie circulaire et d'une politique plus durable de sobriété.

Plusieurs grandes lois-cadres ont successivement instauré des ambitions croissantes, en fixant des objectifs à atteindre : les lois Grenelle en 2009-2010, la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) en 2015, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (loi AGECE) en 2020.

D'importants investissements et l'engagement dans différentes politiques volontaristes successives (Programme Local de Prévention, Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire, Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage) ont permis à Dijon métropole non seulement de développer des filières de valorisation plus adaptées, mais aussi de réduire la quantité de déchets produits.

Ainsi, l'objectif fixé par la loi AGECE de réduire de 15% la quantité de DMA¹ produits par habitant entre 2010 et 2030 est en bonne voie puisque qu'après une légère augmentation en 2021, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA¹) continue à diminuer depuis 2010 pour atteindre son niveau le plus bas en 2022 (416 kg/hab)



Des travaux ont été engagés depuis 2021 pour poursuivre les efforts en la matière : travail autour de la formalisation d'un nouveau PLPDMA, déploiement du référentiel économie circulaire, etc. Le développement du réemploi, d'une consommation plus responsable, mais aussi une plus grande coopération et articulation territoriales sont au cœur de ces réflexions.

De nombreuses actions de sensibilisation sont également poursuivies, tant auprès des usagers que des services internes à la collectivité :

- Pour le grand public : Déploiement du dispositif de compostage partagé, sensibilisation au lombricompostage, à la réparation, au réemploi et création d'une donnerie en ligne...
- Pour les entreprises : Poursuite des démarches d'écologie industrielle et territoriale, pour favoriser les mutualisations.

¹ DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (hors gravats) sur la base de la population SINOE

AUGMENTER LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

A l'échelle nationale, la loi AGEC fixe non seulement des obligations de tri à la source de certains matériaux pour faciliter leur valorisation (papier, métaux, plastiques, verre, bois, bientôt les textiles et les biodéchets), mais fixe aussi un objectif général spécifique pour les déchets ménagers et assimilés. Les DMA faisant l'objet d'une valorisation matière (ex : recyclage) ou organique (ex : compostage) devront représenter 55 % des DMA totaux en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035.

En 2022, ce taux atteint 45%, en tenant compte des emballages ménagers, des déchets verts, mais aussi des déchets alimentaires, des mâchefers² (y compris les inertes valorisés) et des ferrailles issues de l'incinération des déchets.

55%

Taux de valorisation matière et organique que Dijon métropole souhaite atteindre en 2025

45%

Taux de valorisation matière et organique de Dijon métropole en 2022 avec mâchefers

37% sans mâchefers

La gestion des déchets organiques est un véritable enjeu pour faire progresser ce taux pour Dijon métropole. En conséquence, une étude de faisabilité technique, organisationnelle et économique pour la gestion des biodéchets sur le territoire a été initiée en 2021. Elle a permis d'identifier les pistes efficaces pour la gestion des biodéchets de Dijon métropole afin de réaliser une expérimentation courant 2023 qui vise à déployer sur le territoire la ou les solution(s) de tri des biodéchets à la source et ainsi répondre à la réglementation au 31 décembre 2023.

² Les mâchefers sont les résidus solides issus de la combustion des déchets ménagers. Après une phase de maturation, et s'ils répondent à certaines exigences réglementaires, ils peuvent être valorisés en techniques routières.

LUTTER CONTRE LE TOUT PLASTIQUE : LA MISE EN PLACE DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Le plastique à usage unique est présent à outrance dans notre quotidien. On connaît aujourd'hui à la fois le coût environnemental de sa mauvaise gestion, mais aussi les potentielles économies de ressources grâce à son recyclage. Il est donc primordial de limiter sa consommation, de continuer à améliorer sa collecte sélective, et d'optimiser son tri pour pouvoir mieux le recycler.

Simplification du geste de tri et meilleure valorisation des différentes typologies des plastiques ont été autant de motivations pour généraliser l'extension des consignes de tri des emballages ménagers plastiques à l'échelle nationale ; la LTECV avait ainsi fixé l'échéance en 2022.

Pour accueillir ces nouveaux flux, il faut disposer d'équipements adaptés. Pour ce faire, Dijon métropole a confié au groupement local NEOS/ARKOS/CUROT/GROUPE MERLIN l'adaptation de son centre de tri pour passer d'une capacité de tri des déchets de 30 000 tonnes à 35 000 tonnes. Les travaux de construction ont débuté au 1er juillet 2022 pour une mise en service prévue en septembre 2023.

**Extension des
consignes de tri**
A partir du 1^{er} janvier 2023



AUGMENTER LA VALORISATION ENERGETIQUE TOUT EN DIMINUANT LES GAZ A EFFET DE SERRE

Développer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation matière est également une des ambitions réaffirmées par la loi AGECL, qui fixe un objectif de valorisation énergétique de 70 %.

Dans le même temps, le législateur a fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030, l'union européenne ayant même fixé un palier de réduction de 55 % d'ici 2030.

La collectivité souhaite diminuer de 34% les émissions de gaz à effet de serre de son territoire entre 2021 et 2050 pour atteindre la neutralité carbone, soit 42 396 tCO₂e à l'horizon 2050.

Or la gestion des déchets est un des principaux postes producteurs de gaz à effet de serre de Dijon métropole.

42 396
tCO₂e

Objectif en tCO₂e que Dijon
métropole s'est fixé à l'horizon 2050

77 375tCO₂e

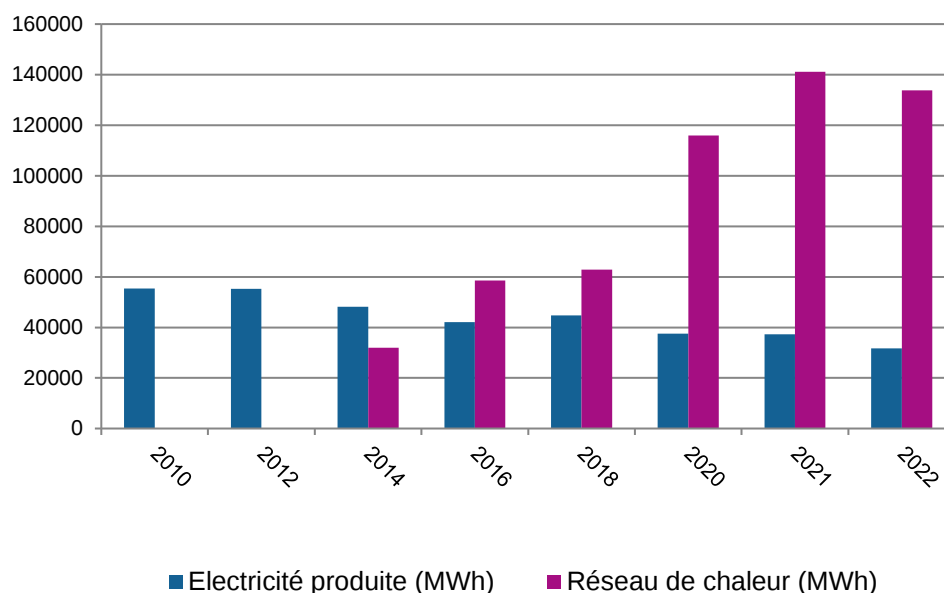
Quantité de tCO₂e de Dijon
métropole en 2019

La juste sollicitation de cette filière, la réduction du contenu carbone de l'énergie produite par la production de chaleur et d'électricité lors de l'incinération des ordures ménagères sont donc primordiales pour atteindre le bon équilibre.

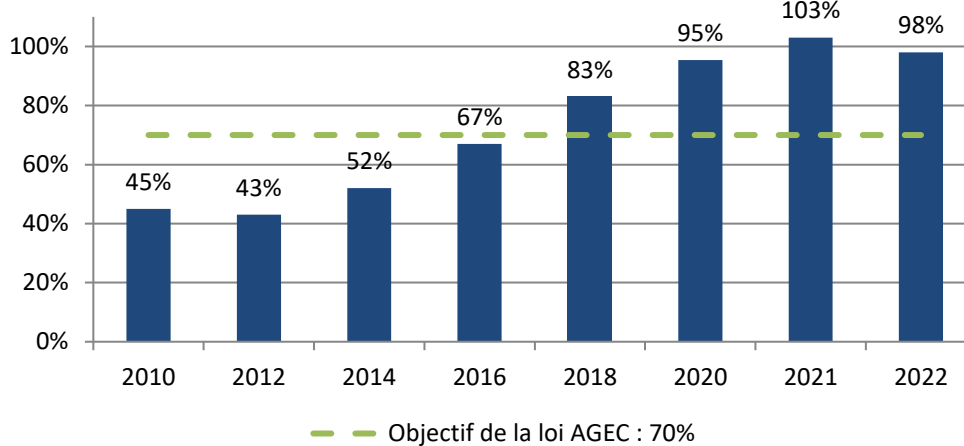


Les travaux engagés en 2019 à l'Unité de Valorisation Energétique ont permis d'augmenter considérablement la production de chaleur et donc de faire évoluer très nettement son indice de performance énergétique entre 2020 et 2022³.

Production d'électricité et de chaleur de l'UVE⁴



Indice de performance réglementaire Pe



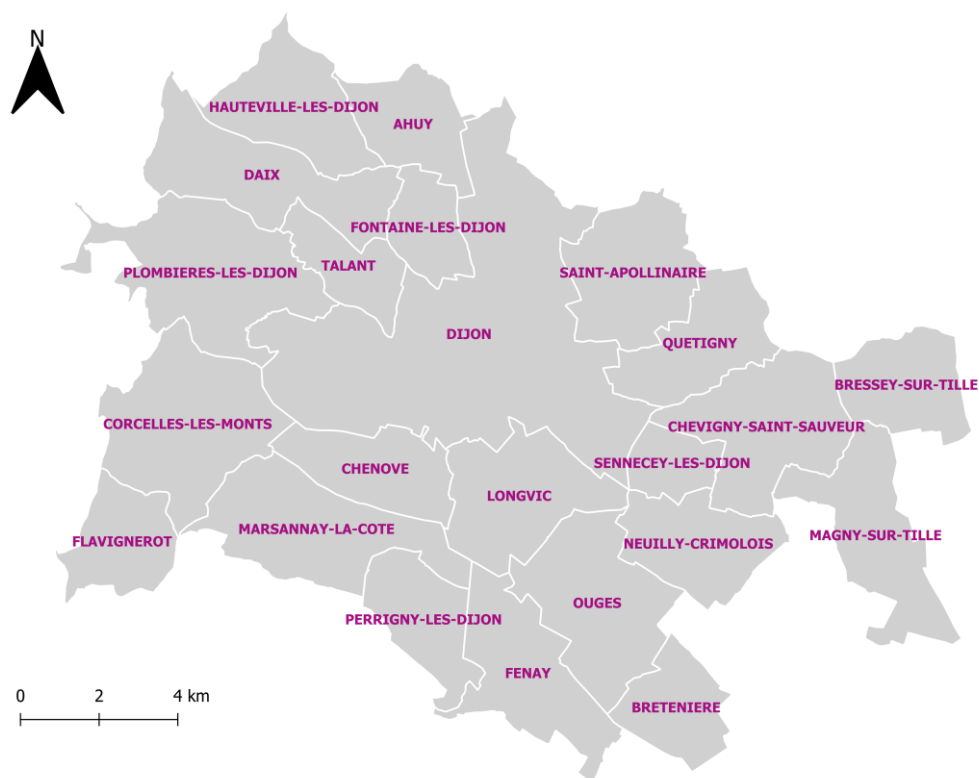
³ **Indice de performance énergétique** : Indice qui permet aux usines d'incinération de se comparer au niveau national, il équivaut au rendement énergétique

⁴ **UVE** : Unité de Valorisation Energétique

Dijon métropole



LE TERRITOIRE



260 376
habitants

(Source INSEE)

23 communes
adhérentes

73%

Taux d'habitat vertical de Dijon
métropole



LES MISSIONS ET COMPETENCES

Organiser, gérer

Périmètre d'intervention

Dijon métropole dispose des compétences prévention, tri, collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages de ses 23 communes membres.

D'autres collectivités lui ont confié, via un marché ou une entente territoriale, la collecte et/ou le traitement de leurs déchets ménagers ou assimilés.

La gestion multi-filières des déchets du territoire représente un point essentiel pour la collectivité et pour la qualité de vie de ses habitants. Dijon métropole assure en régie la gestion de l'UVE.

La collecte et le tri des déchets sont réalisés par des prestataires de services.

Former, informer

La Direction Valorisation des déchets réalise des actions de communication en lien avec la collecte, le tri et la réduction des déchets. Dix ambassadeurs du tri sont régulièrement présents sur le terrain.

Parmi leurs missions, ils sensibilisent les habitants à la qualité du tri en porte-à-porte, forment au compostage, animent des ateliers auprès des écoles et organisent diverses manifestations tout au long de l'année.

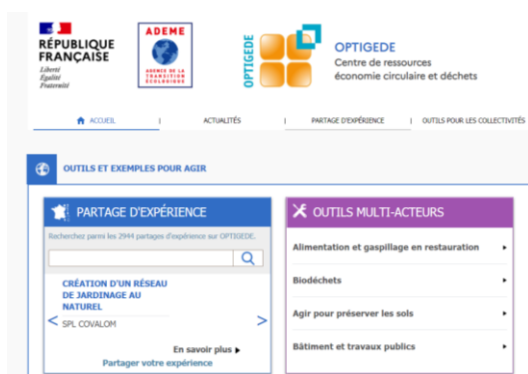


Collecter, traiter, valoriser



La collecte, le traitement et la valorisation des déchets sont assurés par Dijon métropole pour les 260 376 habitants des 23 communes qui la composent.

Environ 100 000 tonnes de déchets de Dijon métropole sont collectées, en porte-à-porte, apports volontaires et en déchetteries, et rejoignent les filières de traitement afin d'être, le plus possible, valorisées ou recyclées.



Partager, développer

La participation de Dijon métropole aux différents réseaux régionaux et nationaux (ADEME, AMORCE, le Centre National du Recyclage, France Urbaine...) permet un partage d'expériences facilité avec d'autres territoires.

Missions de la Direction Valorisation des déchets

- La mise à disposition des contenants de collecte, leur maintenance et réparation
- Les gestion et pilotage de projets relatifs à l'économie circulaire
- La mise à disposition de composteurs individuels ou partagés
- La collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables
- La collecte en apport volontaire du verre d'emballage
- La collecte en porte-à-porte des cartons d'emballage des commerces
- La collecte en porte-à-porte sur rendez-vous des objets encombrants
- La collecte en porte-à-porte des déchets verts sur abonnement
- L'accès gratuit aux cinq déchetteries métropolitaines
- La collecte en porte-à-porte des sapins
- La gestion des contrats gros producteurs d'ordures ménagères
- La collecte en porte-à-porte des biodéchets des professionnels (expérimentation)

Les principales filières de traitement

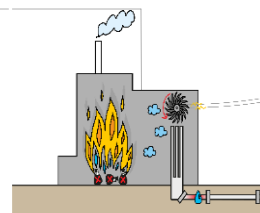
Une fois collectés, les déchets rejoignent différentes filières de traitement, notamment :

- L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) (cogénération avec production d'électricité et de chaleur) : ordures ménagères et assimilés, objets encombrants et déchets issus des déchetteries non recyclables
- Le centre de tri avec séparation par catégories de matériaux recyclables (cartons, bouteilles en plastique, aluminium, acier, papiers, emballages pour liquides alimentaires) et orientation vers les filières de recyclage
- Les plateformes de compostage des déchets verts et des biodéchets
- La plateforme de stockage et rechargement du verre d'emballage
- Pour les déchetteries (piles, bois et plastiques, bouchons en plastique et liège, cartons, DEEE⁵, gravats, pneumatiques, verre d'emballage, pneumatiques, peinture, produits phytosanitaires, huiles et solvants, amiante, plaques de plâtre ...)

⁵ DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DIRECTION VALORISATION DES DECHETS

DIRECTION VALORISATION DES DECHETS
au sein de la Direction Générale Délégée Espace Public
et Cadre de Vie



TRI et Économie circulaire

Pilotage



Information des usagers sur le tri, la prévention et la gestion des déchets



Actions économie circulaire



PRECOLLECTE et COLLECTE

Pilotage



Fourniture des bacs et colonnes



Lavage et maintenance des équipements de précollecte



Collecte des ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables, biodéchets, verre d'emballage, déchets verts, biodéchets et objets encombrants



Gestion des gros producteurs



Gestion des déchetteries



Gestion des ressourceries



Gestion des bornes textiles



TRI, TRAITEMENT et VALORISATION

Pilotage



Incinération des ordures ménagères



Traitement des DASRI



Tri et valorisation des déchets d'emballage et journaux magazines



Valorisation du verre d'emballage



Compostage des déchets verts et des biodéchets



Transport et traitement des déchets dangereux de déchetteries



Broyage des objets encombrants



Tri du mâchefer



 Prestation
 Régie

49 employés de Dijon métropole

au sein de la Direction valorisation des déchets, rattaché à la Direction Générale Déléguée Espace Public et Cadre de Vie.

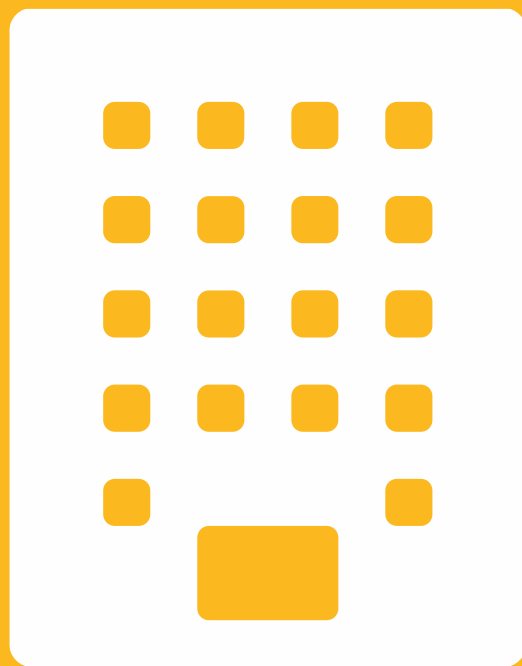
Formation des agents

Dans le cadre du plan de formation, diverses formations ont été proposées aux agents de Dijon métropole.

40 agents ont suivi des formations (habilitation électrique, CACES, élingage, incendie, chaufferie vapeur, SST, EPI chute en hauteur...) pour un total de 144 jours.

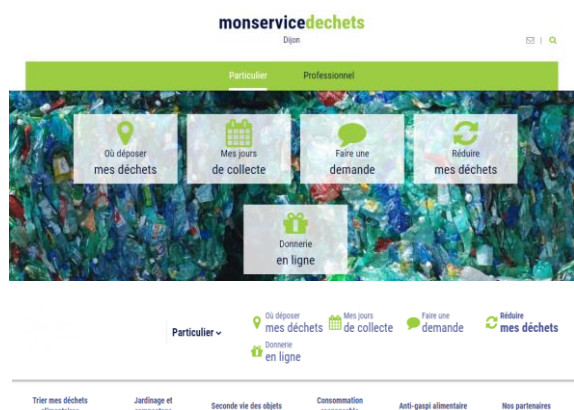


Le service public



INFORMER ET DONNER LES CLES POUR AGIR

Site internet



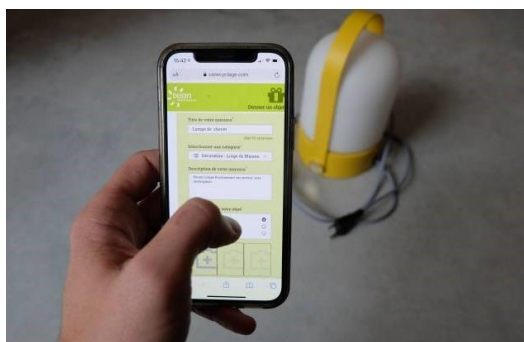
84 104 visiteurs

sur le site internet

www.trionsnosdechets-dijon.fr

113 088 pages visitées

Campagnes de communication



Plus de **12 211 téléchargements** depuis octobre 2020 soit 27% de plus en 2022.

En une seule application, **MonServiceDéchets** aide au quotidien les usagers de la métropole dans la gestion de leurs déchets, avec les consignes de tri, les points d'apport et les déchetteries de proximité, ainsi que des conseils sur la réduction des déchets.

Cette application unique permet d'interagir avec le service de la collecte (en cas de doute, pour toute demande voire faire un signalement) et un simple scan du code-barres de l'emballage permet d'obtenir la consigne de tri.

Ambassadeurs du tri



10 ambassadeurs du tri

pour des actions de communication en matière de tri et de réduction des déchets

UNE QUESTION PRATIQUE SUR VOS DÉCHETS ?

Pour toute demande, un seul numéro de téléphone du lundi au vendredi de 8h à 19h, et le samedi de 8h à 13h :

0 800 12 12 11

Service & appel gratuits

En 2022, **14 590** appels ont été reçus par le centre d'appel avec un temps d'attente moyen de **2 minutes et 38 secondes**.

Sur le site <https://www.trionsnosdechets-dijon.fr/> : une nouvelle offre en faveur du réemploi **Donnerie en ligne** ! facilite le don ou la récupération des objets d'autres habitants et permet aussi de prendre un RDV avec le service de collecte des objets encombrants lors de la création de l'annonce dans le cas où l'objet ne trouverait pas preneur.

Informier et sensibiliser Réduire la quantité de nos déchets !

Les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets réalisent des animations afin de sensibiliser les usagers aux écogestes du quotidien et de les informer sur le recyclage des déchets. En 2022, **73 animations** ont été organisées (**3720 personnes sensibilisées**) contre **31** en 2021.

La sensibilisation au tri des déchets recyclables passe aussi par des actions en porte-à-porte via une distribution ciblée de flyers en complément des consignes des ambassadeurs. En effet, la qualité du tri est vérifiée par secteur et permet de cibler leurs missions. En 2022, **1 003 interventions** en porte-à-porte ont été réalisées, contribuant à la baisse du taux de refus des déchets recyclables.

Sensibiliser les jeunes au tri et à la réduction des déchets est également une des actions des ambassadeurs du tri. Ainsi ils accompagnent plusieurs établissements dans leurs pratiques comme le CROUS de Dijon, plusieurs lycées de la métropole, des écoles élémentaires et des crèches. 31 établissements bénéficient d'un accompagnement à la mise en place d'un site de compostage. En 2022, **98 animations (4 293 élèves sensibilisés)** ont été réalisées auprès des scolaires (**2 020 élèves sensibilisés** en 2021).



Pour réduire les imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres, la métropole met à disposition des autocollants Stop Pub. En 2022, **38% des boîtes aux lettres** en sont équipées ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est à 17%.

Afin de prolonger la durée de vie des produits, Dijon métropole souhaite promouvoir le réemploi. La collectivité a signé une convention avec la Recyclade, association qui collecte, valorise et vend les objets destinés à être jetés.

Des ateliers upcycling ont été organisés (atelier couture,, fabrication d'horloges à partir de vinyles...) ainsi que deux **cafés réparation** avec La Recyclade à l'espace Baudelaire (Dijon) et à la maison Phare (Dijon). Des habitants de la métropole sont venus sur RDV avec leur petit appareil électrique et électronique afin d'apprendre à diagnostiquer la panne et à le réparer si possible.



Un autre objectif consiste à réduire et détourner le flux de textiles présent dans les ordures ménagères en privilégiant leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage. On dénombre **94 points de collecte** sur le territoire et environ 3,7 kg de textiles par habitant ont été collectés en 2022. La majorité des points de collecte sont gérés par le Relais Bourgogne.



Lien internet : <https://www.trionsnosdechets-dijon.fr/Particulier/Ou-deposer-mes-dechets>

Mieux gérer nos déchets verts

Détourner les biodéchets des ordures ménagères passe par le développement du compostage individuel et du compostage partagé. Les ordures ménagères produites sur Dijon métropole contiennent en moyenne 22% de biodéchets (MODECOM 2020).

Dijon métropole met à disposition des habitants en maison individuelle des composteurs en bois de 400L ou de 570L en échange d'une caution.

La collectivité développe également le compostage en pied d'immeuble, au sein d'un quartier, ou au cœur des jardins partagés.



De nombreuses animations autour du compostage et du jardinage au naturel ont été organisées en 2022 : 2 distributions de broyat de bois, 2 animations en jardinerie, 4 animations sur le jardinage au naturel, 7 séances d'initiations au compostage et 1 initiation au lombricompostage avec fabrication de son lombricomposteur à partir de matériaux récupérés.



13 301

composteurs distribués depuis fin 2000

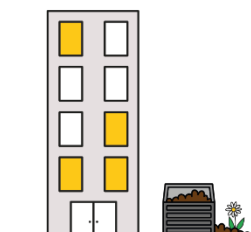


37%

des habitats individuels possèdent un composteur

428

nouveaux composteurs en habitat individuel



105 sites

de compostage partagé

1874 heures

d'animation consacrées au compostage

128 heures

d'animation consacrées à la sensibilisation au jardinage au naturel



PRECOLLECTE

Pour la collecte en porte-à-porte



Ordures
ménagères
résiduelles

Déchets
recyclables

Déchets
verts

Biodéchets
(Expérimentation)

Les dispositifs de collecte en porte-à-porte

139 957 bacs

sur le territoire
de Dijon métropole

**70 590 bacs ordures
ménagères résiduelles**

**63 903 bacs déchets
recyclables**

5 464 bacs déchets verts

6 063

bacs livrés

9 447

bacs réparés

3 209

bacs recyclés

Pour la collecte en points d'apport



**Bornes
enterrées**



**Bornes semi-
enterrées**



**Bornes de
surface**

Les dispositifs de collecte en points d'apport

827 bornes

sur le territoire
dont 385 appartenant aux
bailleurs et syndics

**189 bornes ordures
ménagères résiduelles**

**132 bornes déchets
recyclables**

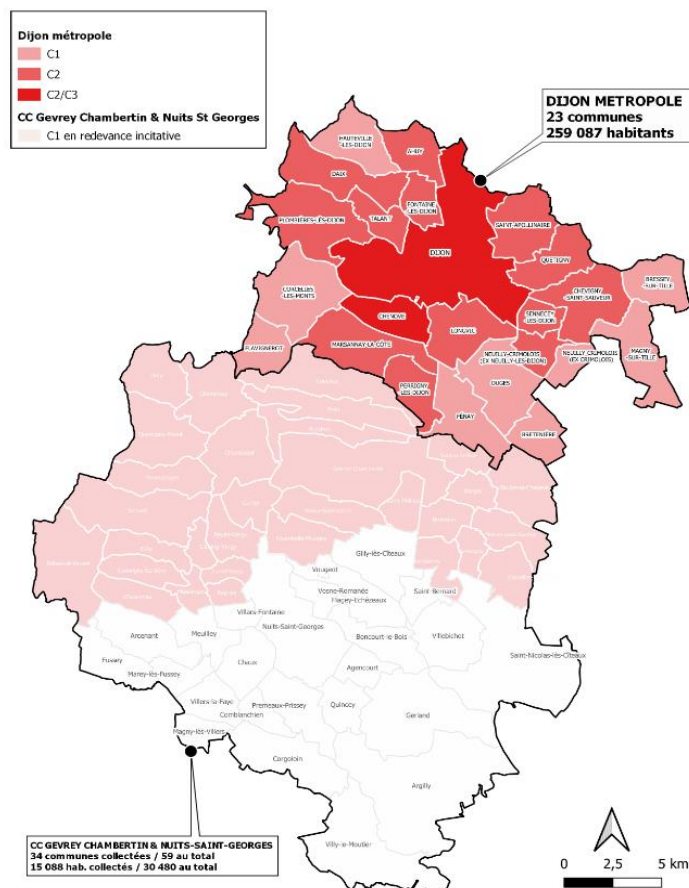
**416 bornes verre
d'emballage**

427 bornes de surface

**400 bornes semi-enterrées et
enterrés**

COLLECTE

La collecte des **ordures ménagères** a lieu une à trois fois par semaine :



La collecte des **déchets recyclables** est effectuée à raison d'un passage par semaine, sauf à Corcelles-les-Monts et Flavignerot où elle a lieu tous les quinze jours.

Les moyens matériels de Dijon métropole

Dijon métropole est propriétaire des locaux et des bennes de collecte des ordures ménagères (43 véhicules) mis à disposition du prestataire de collecte. 4 nouvelles bennes de collectes propulsées à hydrogène vont venir compléter la flotte de véhicules en 2023.

La distance parcourue en 2022 par les bennes est de 712 830 km. Cela représente une diminution de 2% par rapport à l'année 2021.



Performances de Dijon métropole en 2022

82 459 t

Total des ordures ménagères et assimilées⁶ collectées de Dijon métropole

- 9 195 t

Baisse des tonnages d'ordures ménagères et assimilées collectées par rapport à 2010

318,4 kg/hab.

Production d'ordures ménagères et assimilées par habitant (moyenne nationale ADEME à 334 kg/hab./an)

- 15%

Baisse de la quantité d'ordures ménagères et assimilées collectées par habitant par rapport à 2010

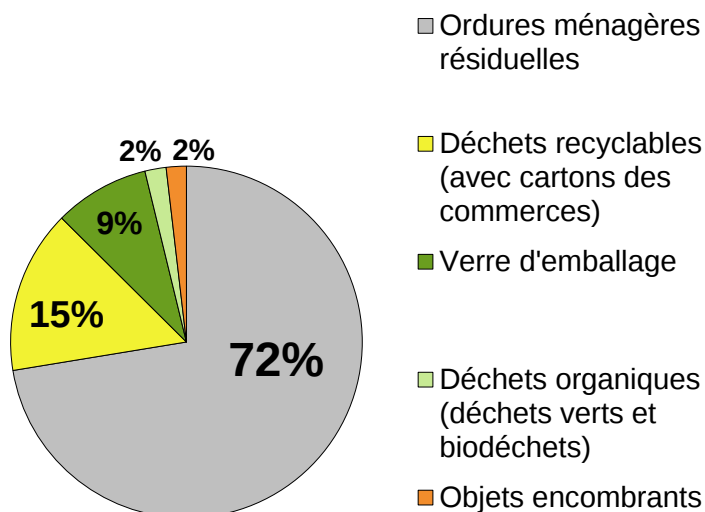


⁶ **Ordures Ménagères et Assimilées** : ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables, papiers/cartons de déchetteries et verre d'emballage – Population SINOE 258 987 habitants

Répartition des tonnages des déchets ménagers et assimilés⁷ collectés (hors déchetteries)

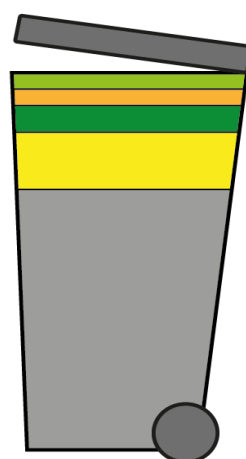
85 652 t

Total des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de Dijon métropole



Production de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant et par an

- Déchets organiques**
■ 6,4 kg/hab.
- Objets encombrants**
■ 6,0 kg/hab.
- Verre d'emballage**
■ 28,5 kg/hab.
- Déchets recyclables**
■ 48,9 kg/hab.
- Ordures ménagères résiduelles**
■ 235,5 kg/hab.



⁷ Déchets ménagers collectés et assimilés : ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables (avec cartons des commerciaux), verre d'emballage, objets encombrants, déchets organiques (déchets verts et biodéchets) – Population SINOE

Ordures ménagères résiduelles

61 002 t

Total des ordures ménagères
résiduelles collectées sur Dijon
métropole

235,5 kg/hab.

Production d'ordures ménagères
résiduelles par habitant

-2,9%

Baisse de la quantité d'ordures
ménagères résiduelles par
habitant, par rapport à 2021



68 946 t
2010



64 071 t
2015



61 318 t
2020



61 002 t
2022

AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER NOTRE SERVICE

Le personnel de collecte rencontre des difficultés lors des ramassages. Votre civisme peut l'aider en :

- Déposant vos ordures ménagères résiduelles dans des sacs avant de les mettre dans les bacs
- Évitant toute présentation en vrac (sans sac et sans bac)
- Présentant les déchets conformes à la collecte (les déchets verts, les gravats, les DEEE⁸ et les déchets dangereux des ménages doivent être emmenés en déchetterie)
- Indiquant quand votre bac est cassé*
- Demandant un rendez-vous pour tout objet encombrant*

Collecte des déchets des professionnels



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la redevance spéciale pour les gros producteurs d'ordures ménagères résiduelles s'applique lorsque le producteur produit un volume hebdomadaire compris entre 1 200 et 30 000 litres.

Elle comprend la mise à disposition de bacs (de 120 L à 660 L), la collecte et le traitement des déchets.

En 2022, 684 contrats lient des professionnels avec Dijon métropole pour la gestion de leurs déchets.

⁸ DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques

* Appeler le **0 800 12 12 11**  ou sur trionsnosdechets-dijon.fr rubrique « Faire une demande » ou sur l'application [monservice déchets](#)

Déchets recyclables (hors cartons des commerces et collectes en déchetteries)

12 665 t

Total de déchets recyclables collectés sur Dijon métropole

48,9 kg/hab.

Production de déchets recyclables par habitant

-4%

Baisse de la quantité de déchets recyclables par habitant, par rapport à 2021



14 527 t
2010



13 460 t
2015



12 892 t
2020



12 665 t
2022

À DÉPOSER EN VRAC, PAS DANS UN SAC !

Les déchets recyclables doivent être placés en vrac dans le bac à couvercle jaune ou le point tri.



ATTENTION !

Pas de pot de yaourt ni de crème, sac et film plastique, gobelet, barquette plastique ou polystyrène !



CARTONS

boîtes et suremballages, briques alimentaires vidés et présentés à plat.



EMBALLAGES MÉTALLIQUES

boîtes de conserve, canettes, bidons, barquettes, aérosols en acier ou en aluminium.



PAPIERS journaux et magazines, publicités et prospectus, catalogues et annuaires, courriers, enveloppes et lettres, livres et cahiers **sans film plastique.**



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

y compris les bouteilles d'huile alimentaire.

Les consignes présentées ci-dessus sont valables jusqu'au 31/12/2022.

Les nouvelles consignes à appliquer à compter de 2023 sont disponibles sur :

<https://www.metropole-dijon.fr/Services-et-missions/Dechets-collecte-tri-et-valorisation>.

Verre d'emballage

7 379 t

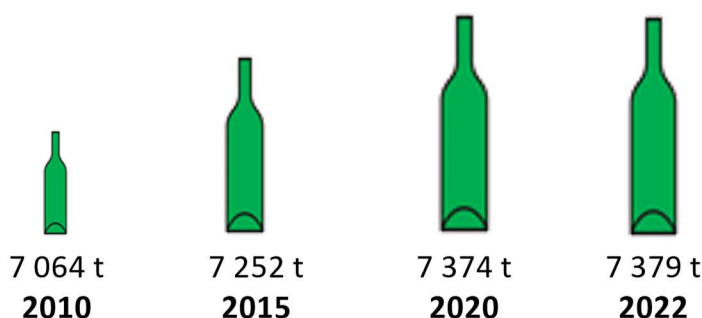
Total de verre d'emballage collecté sur Dijon métropole

28,5 kg/hab.

Production de verre d'emballage par habitant

-1,6%

Baisse de la quantité de verre d'emballage par habitant, par rapport à 2021



À DÉPOSER EN VRAC DANS LA BULLE À VERRE !

Pots en verre, bouteilles en verre et bocal en verre.

ATTENTION ! Pas de bouchon, couvercle, capsule, ampoule, vaisselle et objet décoratif en porcelaine ou en cristal, verre à boire, miroir !



Objets encombrants

1 556t

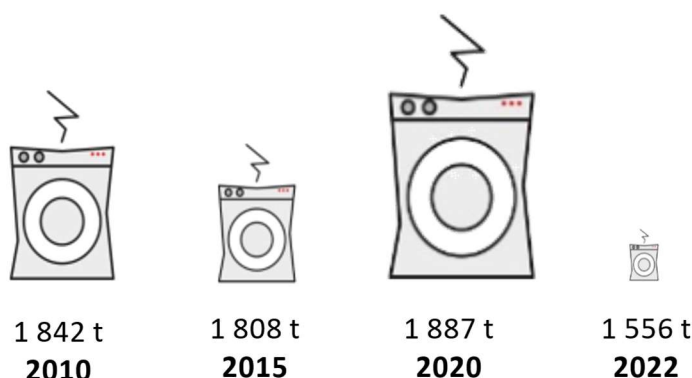
Total des objets encombrants collectés sur Dijon métropole

6 kg/hab.

Production d'objets encombrants par habitant

-13,2%

Baisse de la quantité d'objets encombrants par habitant par rapport à 2021



DEEE & Ferraille

En 2022, 32 tonnes de DEEE et 14 tonnes de ferraille ont été collectées et valorisées via la collecte des objets encombrants.

QUELS OBJETS ENCOMBRANTS ?

Il s'agit des déchets qui, en raison de leur poids et de leur volume, ne peuvent pas être pris en charge par les collectes traditionnelles (**les meubles, les matelas, les gros appareils ménagers...**) Les habitants de Dijon métropole disposent d'un service de collecte en porte-à-porte **sur rendez-vous** pris via le numéro vert ou le site internet www.trionsnosdechets-dijon.fr rubrique « **Faire une demande** » ou via l'application monservice déchets .

Déchets verts (hors collecte des sapins de Noël et collecte en déchetteries)

1 526 t

Total de déchets verts collectés
sur Dijon métropole

4 997

Conventions signées en 2021

-16,1%

Baisse de la quantité de déchets
verts par habitant par rapport
à 2021



1 041 t
2010



1 411 t
2015



1 669 t
2020



1 526 t
2022

Une collecte sur abonnement

En 2022, chaque foyer souhaitant bénéficier de la collecte des déchets verts a dû **souscrire à un abonnement** pour 50€ comprenant 37 semaines de collecte hebdomadaire.

4 997 personnes ont souscrit un abonnement en 2022 soit 4% de plus que 2021.



QUELS DÉCHETS VERTS ?

Tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies et branches ayant un diamètre inférieur à 10 cm.



COLLECTE DES SAPINS EN PORTE-À-PORTE DANS LES 23 COMMUNES DE DIJON MÉTROPOLÉ



En plus des déchets verts collectés sur abonnement, **111 tonnes de sapins de Noël**, collectés en porte-à-porte (98 tonnes) et en déchetterie (13 tonnes), ont été valorisées en 2022.

Les conifères ont été broyés et transformés en paillage pour les espaces verts des communes de Dijon métropole.

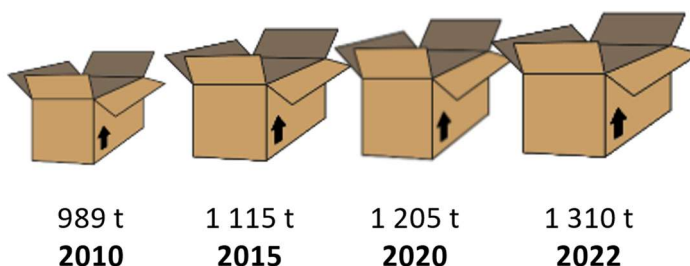
Cartons des commerces

1 310 t

Total de cartons des commerces collectés sur Dijon métropole

- 2,6%

Baisse de la quantité de cartons des commerces collectée par rapport à 2021



QUELS CARTONS ?

Les cartons d'emballage non souillés ou imprimés, démontés et pliés, sont collectés une fois par semaine dans les zones d'activité et quatre fois par semaine en centre-ville de Dijon (avait lieu deux fois auparavant).

Une collecte des cartons à vélo dans les rues du Bourg, de la Liberté et du secteur des halles a également été mise en place en octobre 2021.



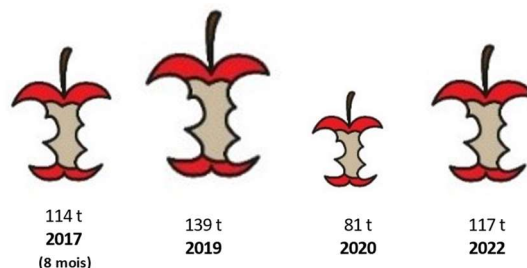
ATTENTION !

**Pas de carton mouillé, souillé par des graisses ou de la peinture,
Pas de polystyrène, de classeur et de papier peint !**

Biodéchets des gros producteurs

117 t

Total de biodéchets des gros producteurs collectés sur Dijon métropole



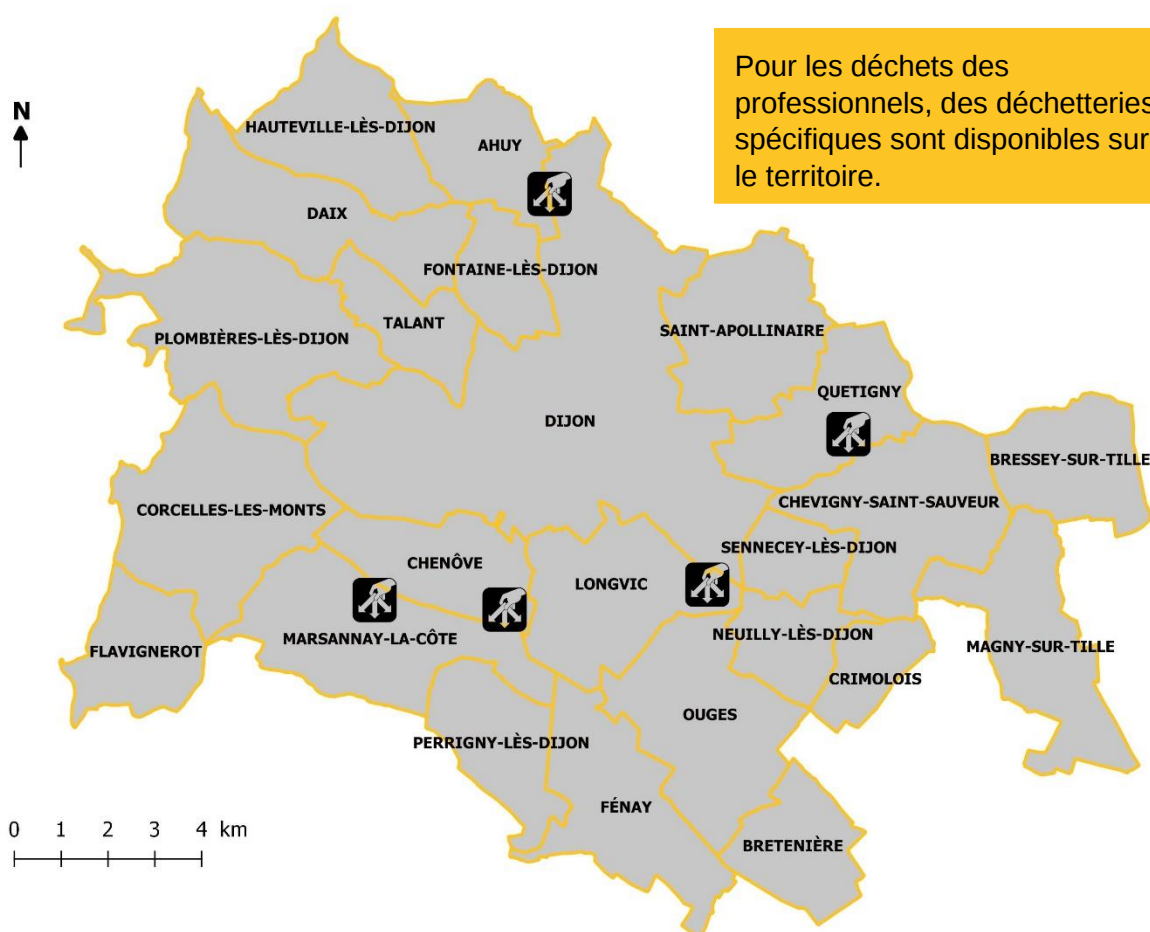
ZOOM SUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS (expérimentation)



Depuis mai 2017, Dijon métropole a mis en place un test d'une collecte de biodéchets auprès de professionnels volontaires.

Cette collecte spécifique concerne 22 établissements.

5 DECHETTERIES DES PARTICULIERS



Chenôve Rue de Longvic
Tél : 03 80 58 87 32

Dijon Chemin de la Charmette
Tél : 03 80 23 94 94

Longvic Rue Jules Guesde
Tél : 03 80 68 03 91

Quetigny Bd de la Croix Saint Martin
Tél : 03 80 71 03 13

Marsannay-la-Côte Chemin rural n°15
dit « Chemin aux Vaches »
Tél : 06 77 12 63 12

Hiver (du 01/11 au 30/04) :

Lundi – Vendredi : 9-12h et 14-18h
Samedi : 9-13h et 14-18h
Dimanche : 9-12h

Été (du 01/05 au 31/10) :

Lundi – Vendredi : 9-13h et 14-19h
Samedi : 9-19h
Dimanche : 9-13h

Hiver (du 01/11 au 30/04) :

Lundi – Vendredi : 9-12h et 14-17h
Samedi : 9-13h et 14-17h
Dimanche : 9-12h

Été (du 01/05 au 31/10) :

Lundi – Vendredi : 9-13h et 14-18h
Samedi : 9-18h
Dimanche : 9-13h

Fermetures : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

34 160 t

Total des déchets (hors verre) des particuliers collectés en déchetteries

545 351

Nombre de visites en déchetteries

- 10 %

Diminution de la fréquentation depuis 2021



Évolution des tonnages de déchets collectés en déchetteries (hors verre)

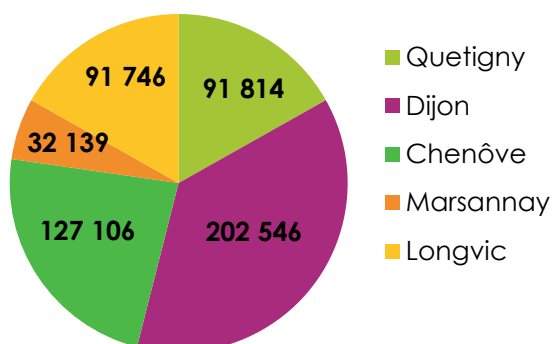


Année	Tonnage (t)
2010	29 903
2015	34 674
2020	33 906
2022	34 160

- 8,9 %

Baisse de la quantité de déchets collectés en déchetteries par rapport à 2021 (37 478 tonnes).

Répartition des fréquentations en 2022



Accéder aux déchetteries

L'accès aux déchetteries est **gratuit** et strictement réservé aux particuliers résidant sur le territoire de Dijon métropole. Les véhicules admis sont limités à 1,9 m de hauteur et à 3,5 t de PTAC. Les agents à l'accueil sont chargés de la sécurité et du bon fonctionnement des sites, merci de suivre leurs consignes !

Pour toute demande de dérogation, veuillez contacter la Direction Valorisation des déchets :

- **par téléphone**, au 03 80 50 37 21
- **par courriel**, à collecteselective@metropole-dijon.fr

Les dépôts extérieurs sont interdits sous peine de poursuites

Les déchets de déchetteries



7 581 t

DECHETS VERTS

Valorisation organique



660 t

BOIS/PLASTIQUES

Valorisation énergétique, matière ou enfouissement



1 413 t

PAPIERS/CARTONS

Valorisation matière



68 t

PNEUMATIQUES

Utilisation en revêtement ou incinération



5 695 t

INCINERABLES

Valorisation énergétique



1 338 t

FERRAILLES

Fabrication de nouveaux produits métalliques



360 t

TEXTILES

Réutilisation ou valorisation en chiffons industriels ou isolants thermiques



1 091 t

DEEE (y compris tubes fluorescents)

Réutilisation ou recyclage



1 217 t

OBJETS REUTILISABLES

Réparation et réutilisation



12 t

HUILES DE FRITURE

Fabrication de biocarburant



41 t

HUILES DE VIDANGE

Fabrication de nouvelles huiles moteur ou valorisation énergétique



22 t

BATTERIES

Neutralisation des acides et valorisation des métaux



77 t

AMIANTE-CIMENT

Stockage en centre d'enfouissement



10 420 t

DEBLAIS GRAVATS

Stockage en centre d'enfouissement



710 t

PLAQUES DE PLÂTRE

Fabrication de plaques de plâtre



12 t

PILES

Valorisation matière



5 t

BOUCHONS

Valorisation matière



228 t

AUTRES DECHETS DANGEREUX

Valorisation matière et énergétique



2757 t

ECOMOBILIERS

Valorisation matière et énergétique



252 t

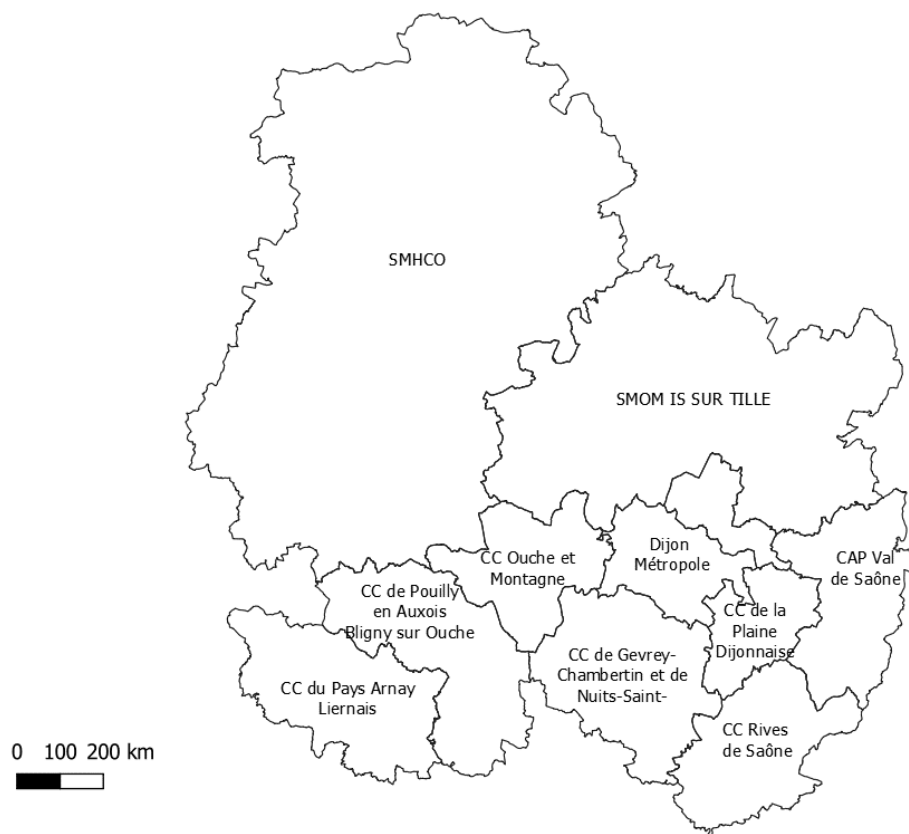
PALETTES

Valorisation matière et énergétique

TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Centre de tri

Zone de chalandise Centre de Tri Dijon métropole au 1^{er} janvier 2022



Le centre de tri est destiné à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage, les emballages tels que les cartons, les cartonnettes, les emballages pour liquides alimentaires (tétrapack), les bouteilles en plastique (PET, PEHD), l'aluminium, et l'acier ainsi que les papiers tels que les gros de magasins, les journaux, les revues et les magazines (JRM).

Les caractéristiques techniques

Capacité de l'installation :	30 000 t/an
Taux d'utilisation du centre de tri :	96,19%
Performance de tri :	7,4 t/h
Nombre d'heures d'insertion :	47 272 h



24 958 t

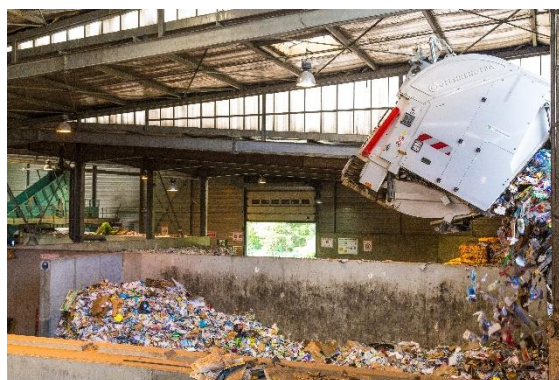
Total des déchets recyclables reçus sur le centre de tri

22 163 tonnes triées

2 795 tonnes uniquement conditionnées

ISO 14001 et **ISO 50001**

Une installation certifiée



14 104 tonnes

Total des déchets recyclables de Dijon métropole reçus sur le centre de tri

12 692 tonnes triées

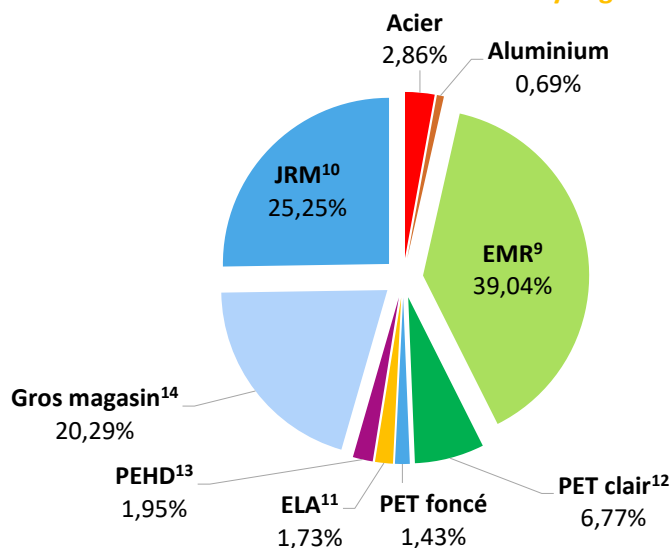
1 413 tonnes uniquement conditionnées

34,8%

Taux de refus issu des caractérisations pondérées



Répartition des flux de Dijon métropole issus du centre de tri et évacués vers les filières de recyclage



⁹ EMR : Emballages Ménagers Recyclables

¹⁰ JRM : Journaux Revues Magazines

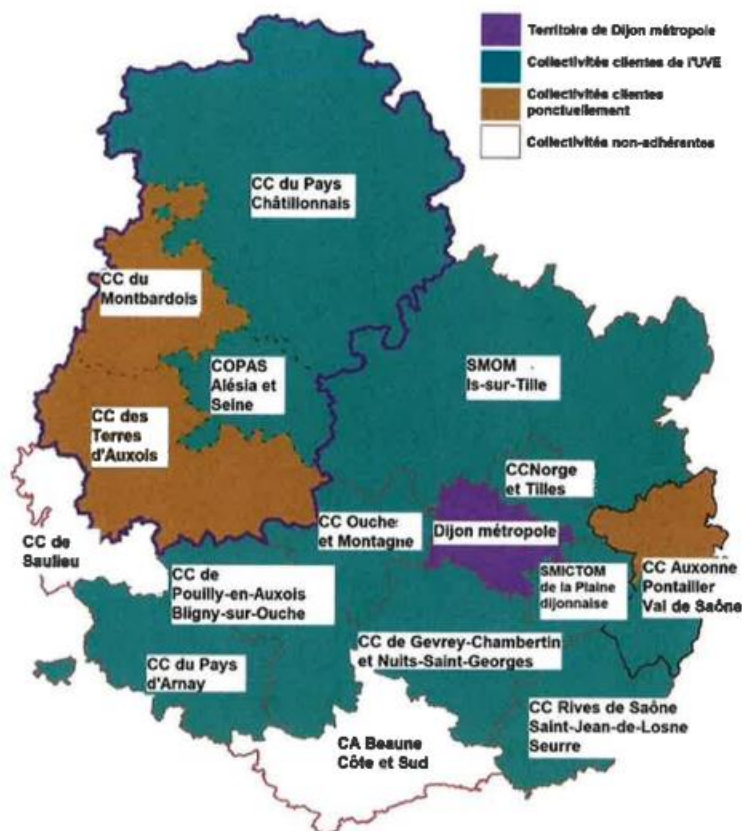
¹¹ ELA : Emballages Liquides Alimentaires

¹² PET : Polytéraphthalate d'éthylène (Bouteilles plastiques)

¹³ PEHD : Polyéthylène haute densité (Bidons)

¹⁴ Gros magasin : Petits papiers de mauvaise qualité compactés en balles

Unité de valorisation énergétique



L'UVE est engagée dans une démarche environnementale depuis 2006, elle est certifiée ISO 14001 depuis juin 2008. La mise en place d'un système de management de l'énergie a abouti à une certification ISO 50001 en mai 2014.



Les caractéristiques techniques

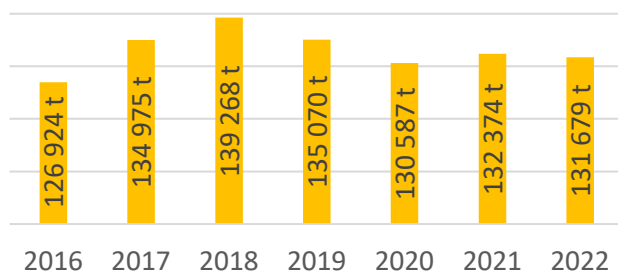
Capacité de l'installation :	140 000 t/an
Taux de fonctionnement des fours :	90%
Productivité moyenne :	8,2 t/h



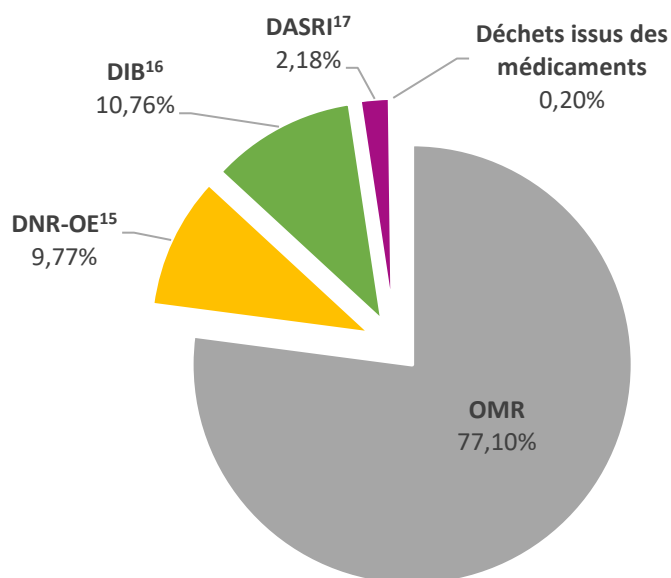
131 679 t
Réceptionnées et traitées en 2022



Evolution des tonnages réceptionnés à l'UVE



Répartition des tonnages réceptionnés en 2022

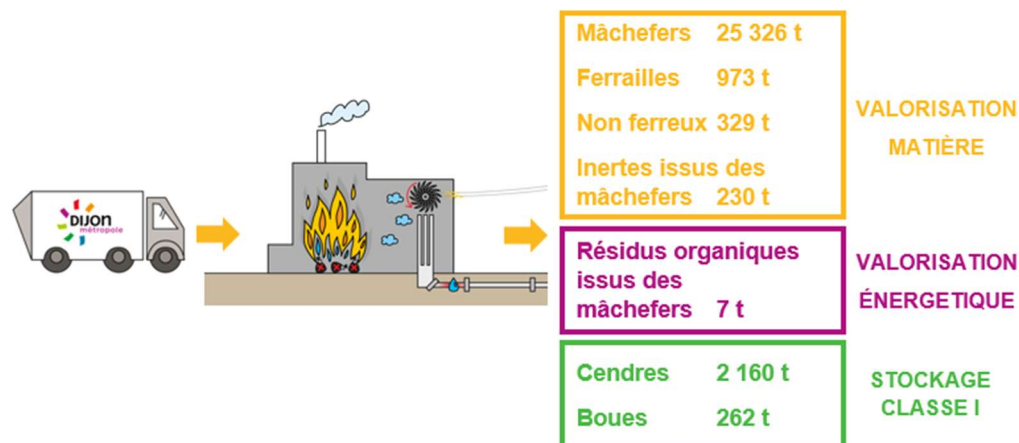


¹⁵ **DNR-OE** : Déchets non recyclables Objet Encombrants

¹⁶ **DIB** : Déchets Industriel Banals

¹⁷ **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Flux sortants

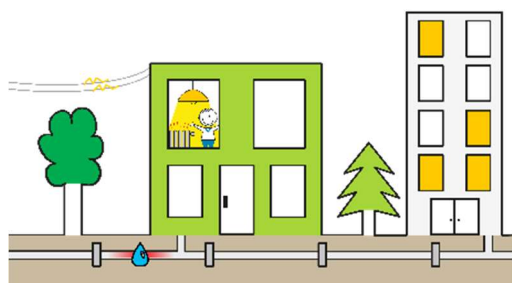
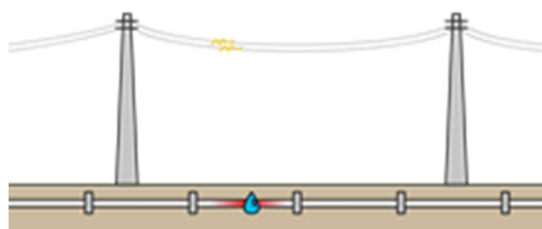


Le groupe turbo alternateur

Depuis 2006, il transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à EDF

36 GWh, électricité produite en 2022

98%, taux de valorisation énergétique en 2022 (PE avec correction climatique)



Le réseau de chaleur urbain

Depuis octobre 2013, Dijon métropole valorise l'énergie thermique produite par l'incinération des déchets dans le réseau de chaleur

133,81 GWh thermiques, quantité d'énergies valorisées sur le réseau en 2022

La valorisation des déchets traités sur le territoire de Dijon métropole, c'est :

EN SORTIE DU CENTRE DE TRI

Acier



3 514 lave-vaisselles

PEHD



210 543 arrosoirs

Aluminium



37 996 cadres de trottinette

ELA



286 148 rouleaux d'essuie-tout

PET



657 030 couettes

EMR + Gros de magasin et JRM



32 858 078 boîtes à chaussures

EN SORTIE DE L'UVE

Chaleur urbain



13 381 logements alimentés

Electricité



15 011 logements éclairés

Aluminium



96 397 bicyclettes

Ferrailles



14 km de rails de train

EN SORTIE DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Compost



934 ha amendés

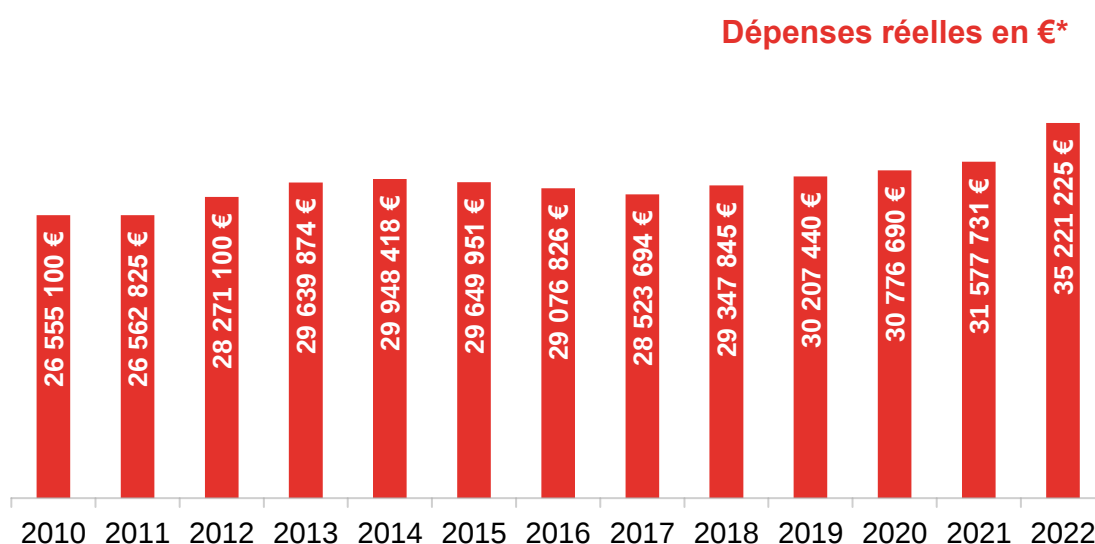
Les indicateurs financiers



Dans le cadre de la politique de prévention des déchets, Dijon métropole doit suivre les coûts de la gestion des déchets via un outil standard adapté à toutes les collectivités, la matrice des coûts. Les chiffres suivants sont issus de cette matrice.

DEPENSES ANNUELLES

Evolution des dépenses réelles depuis 2010



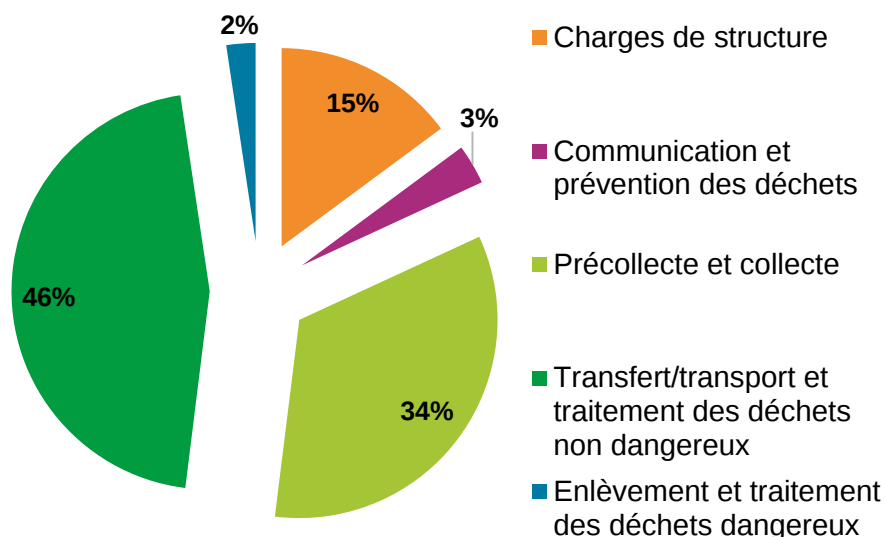
* Tous budgets confondus (principal et annexes)

Répartition des dépenses réelles

Les charges fonctionnelles et techniques de Dijon métropole pour l'année 2022 s'élèvent à 35 221 225 € HT, soit +12% par rapport à 2021. Ce montant comprend les amortissements en cours qui représentent une somme de 6 401 875 € HT.

Cette présentation des dépenses se base sur la comptabilité analytique de la collectivité.

Répartition des charges fonctionnelles et techniques



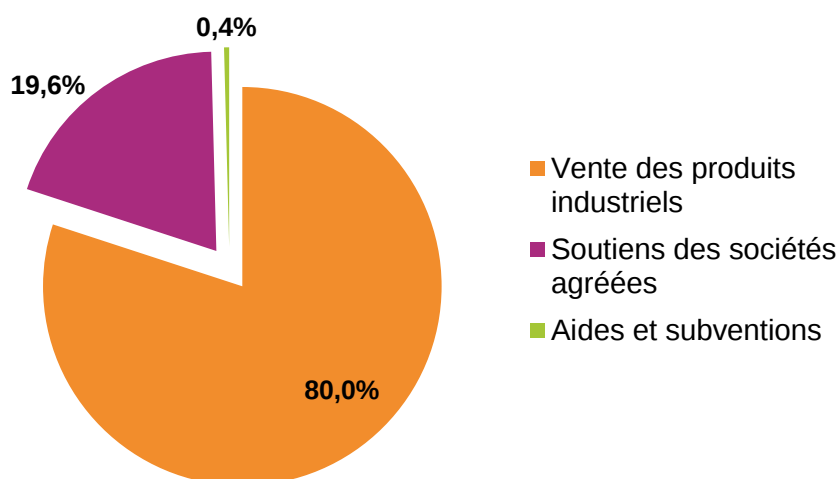
Charges de structure	5 236 493 €
Communication	342 774 €
Prévention	800 685 €
Précollecte	988 539 €
Collecte	10 935 444 €
Transfert/transport	543 506 €
Tri et conditionnement	2 496 936 €
Compostage	197 713 €
Incinération	12 208 849 €
Stockage de déchets non-dangereux	4 801 €
Traitement des inertes	630 090 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	835 395 €

RECETTES ANNUELLES

Répartition des produits

En 2022, Dijon métropole a perçu 19 003 499 € HT soit +42% par rapport à 2021. Ce montant équivaut à 73 € HT par habitant.

Répartition des recettes



Matériaux	2 919 059 €
Energie	5 786 131 €
Prestation à des tiers	6 565 834 €
Autres produits	136 656 €
Tous soutiens des sociétés agréées	3 521 720 €
Reprises et subventions d'investissement	74 099 €

Autres recettes

La gestion des déchets est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti. Le taux de TEOM n'a pas augmenté, il est stable depuis 2015 à hauteur de 6,4%.

Au 31 décembre 2022, 684 contrats de redevance spéciale gros producteurs ont été signés avec des professionnels. Le tarif au litre était de 3,19 € HT.

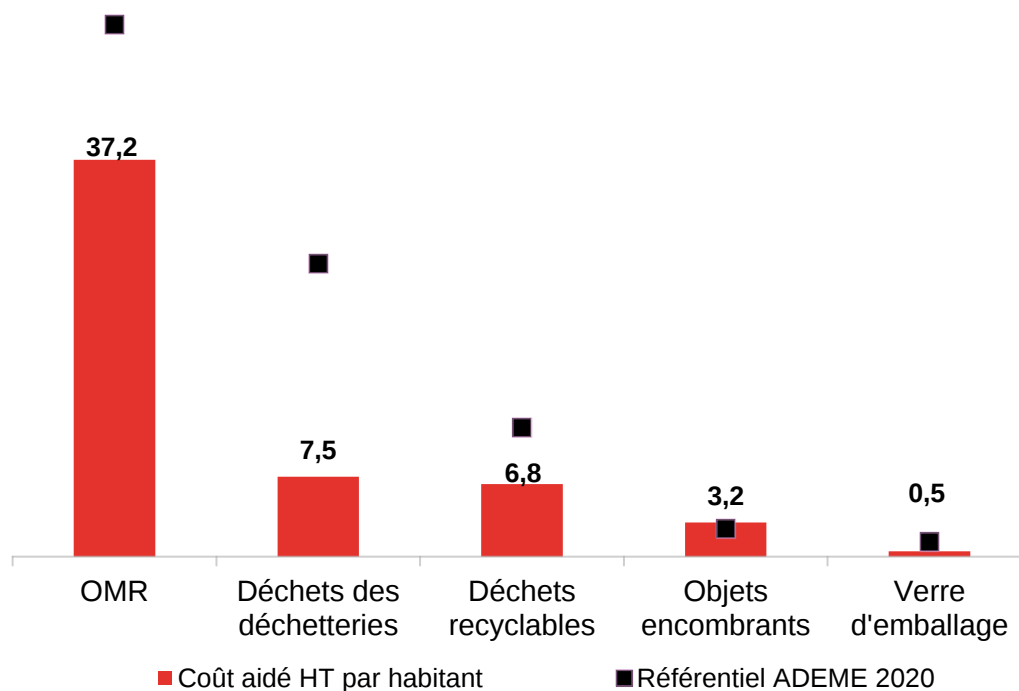
COÛTS PAR FLUX DE DÉCHETS

Les coûts présentés dans les graphiques ci-dessous correspondent aux coûts aidés hors taxe. Ces derniers prennent en compte les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréées, les subventions et les aides attribués à chaque flux de déchets.

Coûts aidés par habitant

Le coût aidé HT par habitant diffère du coût de la TEOM réellement payé par l'utilisateur qui est calculé en fonction de la valeur de la surface locative de l'habitation.

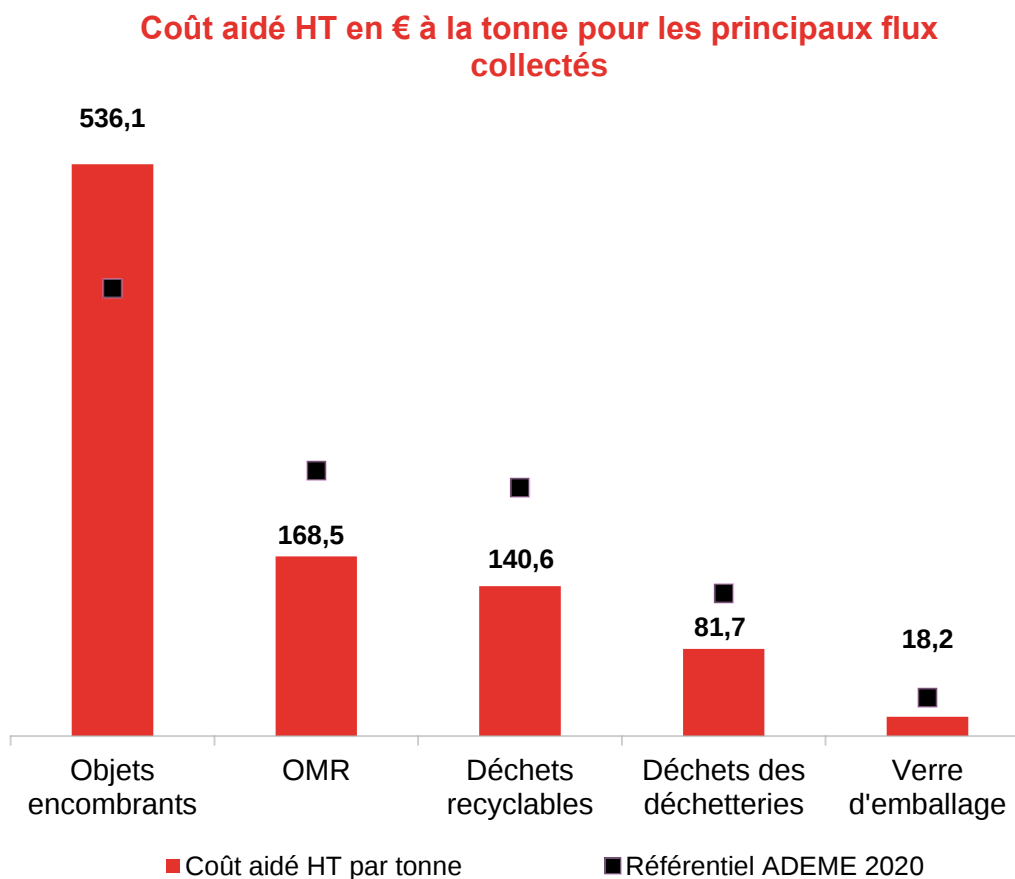
Coût aidé HT en € par habitant (donnée INSEE) pour les principaux flux collectés



Le flux des OMR concentre la majorité des coûts à l'habitant avec 37,2 € HT/habitant. Cependant leur coût reste inférieur au référentiel ADEME. Cela s'explique notamment par la gestion en régie de l'UVE permettant ainsi de limiter les coûts de traitement. Enfin, les coûts des déchetteries sont également inférieurs au référentiel ADEME.

Coûts aidés à la tonne

Le coût aidé à la tonne se définit par le coût aidé pour chaque flux rapporté aux tonnes collectées.



A l'exception des objets encombrants, les coûts à la tonne sont semblables ou inférieurs au référentiel ADEME 2020, ce qui indique une bonne gestion financière de Dijon métropole.

Annexes

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur Dijon métropole

Annexe 2 : Synoptique général des déchets traités par Dijon métropole

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des principaux marchés de prestation de Dijon métropole

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTÉS SUR DIJON MÉTROPOLE

HORS ZONES (communes) & MARCHES	TONNAGES TOTAUX										NB HAB. 2022		RATIO : KG / AN / HAB							
	OM	DR	VERRE	CARTON	DV	OE	TOTAL 2022	TOTAL 2021	Evolution 2021/20		OM	DR	VERRE	CARTON	DV	OE	TOTAL			
	AHUY	399	133	17		14	4	630	600	5%	1 491	267,9	88,9			9,6	2,9	422,3		
	BRESSEY SUR TILLE	191	65	10		12	4	299	322	-7%	1 139	167,9	57,4			11,0	3,9	262,8		
	BRETENIERE	170	71	18		22	4	303	330	-8%	941	180,6	75,6			23,4	3,8	322,0		
	CHENOVE	3 614	654	97		22	142	4 809	5 090	-6%	14 216	254,2	46,0			1,6	10,0	338,3		
	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	2 192	562	100		90	39	3 164	3 366	-6%	11 333	193,4	49,6			7,9	3,4	279,2		
	CORCELLES LES MONTS	152	31	14		4	1	212	209	1%	635	239,4	48,6			6,0	1,6	333,1		
	DAIX	447	78	24		44	4	619	638	-3%	1 573	284,5	49,7			28,0	2,8	393,5		
	DIJON	35 287	7 246	1 043	427	632	865	48 651	49 879	-2%	161 380	218,7	44,9		14	3,9	5,4	301,5		
	FENAY (CHEVIGNY, DOMOIS)	251	104	14		25	4	446	461	-3%	1 701	147,4	61,2			14,9	2,5	262,2		
	FLAVIGNEROT	50	11	1		0	1	72	69	4%	213	235,0	50,9			1,3	2,6	337,6		
	FONTAINE LES DIJON	1 829	564	100		196	39	3 046	3 303	-8%	9 004	203,1	62,7			21,8	4,3	338,3		
	HAUTEVILLE LES DIJON	247	72	14		21	7	385	396	-3%	1 243	198,6	58,1			16,9	5,6	309,9		
	LONGVIC	1 979	482	100		29	59	2 863	2 997	-4%	8 672	228,2	55,6			3,3	6,8	330,2		
	MAGNY SUR TILLE	170	89	17		9	2	302	339	-11%	920	184,8	97,3			10,1	1,7	328,1		
	MARSANNAY LA COTE	990	294	100		11	28	1 591	1 645	-3%	5 387	183,7	54,6			2,1	5,1	295,4		
	NEUILLY-CRIMOLOIS	709	163	100		24	13	989	1 041	-5%	3 070	231,0	53,0			7,9	4,2	322,3		
	OUGES	305	64	13		14	3	421	446	-6%	1 615	188,8	39,5			8,6	2,1	260,6		
	PERRIGNY LES DIJON	521	158	17		22	15	791	821	-4%	2 171	239,8	72,8			10,0	6,8	364,3		
	PLOMBIERES LES DIJON	571	123	100		16	22	835	854	-2%	2 588	220,6	47,6			6,0	8,6	322,7		
	QUETIGNY	1 707	434	100		22	58	2 525	2 641	-4%	9 480	180,1	45,8			2,3	6,2	266,4		
SAINT APOLLINAIRE	1 649	426	100		138	41	2 469	2 431	2%	7 647	215,6	55,6			18,1	5,4	322,9			
SENNECEY LES DIJON	469	137	100		13	7	709	725	-2%	2 018	232,7	67,7			6,5	3,3	351,5			
TALANT	2 363	565	100		144	149	3 496	3 718	-6%	11 939	198,0	47,3			12,1	12,5	292,9			
ZONES (industrielles, artisanales et d'activités)	3 725	139		809			4 672	4 575	2%											
DEEE						32	32	20												
FERRAILLE						14	14	14												
SAPINS					94		94	82												
BIODECHETS							117	103												
DIJON METROPOLE - Total	59 986	12 665	7 379	1 236	1 620	1 556	84 559	87 117	-3%	260 376	230	49	28	5	6	6	325			

Rapport annuel sur la qualité et le coût du service public d'élimination des déchets - 2022



TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX MARCHES DE PRESTATION DE DIJON METROPOLE

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début du marché	Durée	Fin de marché
01 - UVE	2018029AM	Mission d'étude et de conseil en matière d'exploitation et d'optimisation énergétique pour l'Unité de Valorisation Énergétique de Dijon Métropole	Cabinet MERLIN	12/03/2018	1 an reconductible 3 fois un an	11/03/2022
01 - UVE	2022-058FM	Marché de décompactage et mise en andain des mâchefers	ROUGEOT	30/05/2022	2 ans reconductible 2 x 1 an	24/05/2026
01 - UVE	2019-035FD	Fourniture de Chaux	ECL	06/05/2019	1an reconductible 3 x 1 an	05/05/2023
01 - UVE	2019-036FD	Fourniture d'Ammoniaque	QUARON	06/05/2019	1an reconductible 3 x 1 an	05/05/2023
01 - UVE	2019-037FD	Fourniture de Soude 30 % et HCL	BEAUSEIGNEUR	06/05/2019	1an reconductible 3 x 1 an	05/05/2023
01 - UVE	2019-043FD	Fourniture de Soude 50 %	BEAUSEIGNEUR / CALDIC	09/05/2019	4 ans à compter du 09/05/2019	08/05/2023
01 - UVE	2019-067FM	Transport et traitement des déchets ménagers vers un site autorisé durant les arrêts techniques de l'UIOM lot 1	SUEZ RV CENTRE EST	09/07/2019	1 an reconductible 2 fois 1 an	08/07/2022
01 - UVE	2019-068FM	Transport et traitement des déchets en provenance des déchetteries vers un site autorisé durant les arrêts techniques de l'UIOM lot 2	SUEZ RV CENTRE EST	09/07/2019	1 an reconductible 2 fois 1 an	08/07/2022
01 - UVE	2019-050FM	Prestation de mise en balles et stockage des balles sur la plateforme des mâchefers durant les arrêts techniques de l'UIOM	PRESTABALLES	23/05/2019	1 an reconductible 2 fois 1 an	22/05/2022
01 - DSP / RCU	2020-044AM	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle des deux délégations des services publics de RCU	SERMET ESPELIA SF2E	29/05/2020	4 ANS	18/05/2024
01 - UVE	2021-69FM	Analyses chimiques : vapeur, effluents liquides et paramètres environnementaux	EUROFINS HYDROLOGIE EST	09/06/2021	1 an renouvelable 3X 1an	08/06/2025

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début du marché	Durée	Fin de marché
01 - UVE	2020-007FM	Entretien courant des espaces verts UIOM et CET lot 7	JACQUINOT	20/01/2020	2 ans reconductible 2 * 1 an	19/01/2024
01 - UVE	2020-103AM	Travaux de fumisterie	FERBECK	24/11/2020	1 an reconductible 3 x 1 an	23/11/2024
01 - UVE	2020-127AM	Ponts OM : fourniture et remplacement armoires de levage et modification système de translation	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	04/11/2020	2 ans	03/11/2022
01 - UVE	2020-151AM	Ponts OM : fourniture et remplacement rails de translation	SECAL	15/12/2020	2 ans	14/12/2022
01 - UVE	2021-019AM	Maintenance appareils de mesure en continu et semi-continu sur cheminées UVE	ENVEA	24/03/2021	1 an renouvelable 3 x 1 an	23/03/2025
01 - UVE	2021-039AM	Location-entretien de vêtements professionnels	KALHYGE	09/04/2021	2 ans, reconductible 2x1an	08/04/2025
01 - UVE	2021-066AM	Achat de pièces de rechange pour les grappins OM et les bennes preneuses mâchefers de l'UVE	EUROBEN	09/06/2021	4 ans à compter de la date de notification	08/06/2025
01 - UVE	2021-069FM	Analyses chimiques sur effluents liquides et gazeux - contrôle des paramètres environnementaux - lot 1 : vapeur, effluents liquides et paramètres environnementaux	EUROFINS HYDROLOGIE EST	06/06/2021	1 an renouvelable 3 x 1 an	05/06/2025
01 - UVE	2021-070FM	Analyses chimiques sur effluents liquides et gazeux - contrôle des paramètres environnementaux - lot 2 : analyses des fumées, QAL2 et AST	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	08/06/2021	1 an renouvelable 3 x 1 an	06/06/2025
01 - UVE	2021-071FM	Analyses chimiques sur effluents liquides et gazeux - contrôle des paramètres environnementaux - lot 3 : gestion et analyses des cartouches de mesure en semi-continu des dioxines	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	08/06/2021	1 an renouvelable 3 x 1 an	06/06/2025
08 - GTA	2021-007FM	Achat de pièces de rechange et prestations de maintenance associées pour le Groupe Turbo-Alternateur	THERMODYN	17/11/2021	1 an renouvelable tacitement 3 x 1 an	16/11/2025
01 - UVE	2021-013AM	Collecte et traitement des déchets dangereux	EDIB	13/07/2020	1 an renouvelable 3 x 1 an	12/07/2024

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début du marché	Durée	Fin de marché
01 - UVE	2021-099FM	Transport et traitement des REFIOMS	SETEO	28/09/2021	4 ans ferme à compter de la notification	27/09/2025
01 - UVE	2021-076FM	Fourniture de gaz	SAVE FACTEUR 4 (SF4)	01/01/2022	4 ans	31/12/2025
01 - UVE	2021-080FM	Fourniture d'électricité	EDF	01/01/2022	4 ans	31/12/2025
01 - UVE	2021-145FM	Tri des mâchefers et refus de tri des mâchefers issus de l'UVE	MONT BLANC VALORISATION	17/11/2021	2 an reconductible 1 X 1 an	16/11/2025
01 - UVE	2022-046FM	Achat de pièces de rechange pour les fours chaudières électrofiltres et prestations de maintenance associées	HZI ESTI	26/04/2022	4 ans	25/04/2026
01 - UVE	2022-073FM	Prestation de mise en balles et stockage des balles sur la plateforme des mâchefers	PRESTABALLES	20/06/2022	2 ans reconductible 2 fois 1 an	19/06/2026
01 - UVE	2022-084FM	Transfert et traitement des déchets ménagers vers un site autorisé durant les arrêts techniques de l'UVE	IWS MINERALS France	28/07/2022	2 ans reconductible 2 fois 1 an	27/07/2026
01 - UVE	2022-115FM	Réception, broyage et renvoi vers l'UVE de Dijon Métropole des OE, DNR et incinérables de déchetteries	SETEO	04/10/2022	2 ans reconductible 2 fois 1 an	03/10/2026
01 - UVE	2022-165FM	Fourniture, installation et mise en service d'analyseurs en ligne de mercure dans les fumées et maintenance globale	ENVEA	15/12/2022	6 mois jusqu'à mise en service puis 72 mois pour maintenance	15/05/2029
01 - collecte	2022-156FM	Exploitation du centre de tri communautaire (Lot 4)	SUEZRV	01/01/2023	5 ans	31/12/2027
01 - déchetterie	2022-154FM	Marché de gestion des déchetterie lot 1 : gardiennage, location, transport et traitement des déchets des 5 déchetteries	GODARD	01/01/2023	3 ans + reconduction tacite 1 an	31/12/2026
01 - déchetterie	2022-154FM	Marché de gestion des déchetterie lot 2 : Location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages hors périmètre ECO DDS et de l'amiante des 5 déchetteries	SETEO	01/01/2023	3 ans + reconduction tacite 1 an	31/12/2026
01 - collecte	2019-006AM	Stockage et rechargement du verre d'emballage	SETEO	01/01/2019	1 an renouvelable	29/06/2023 (avenant 3)

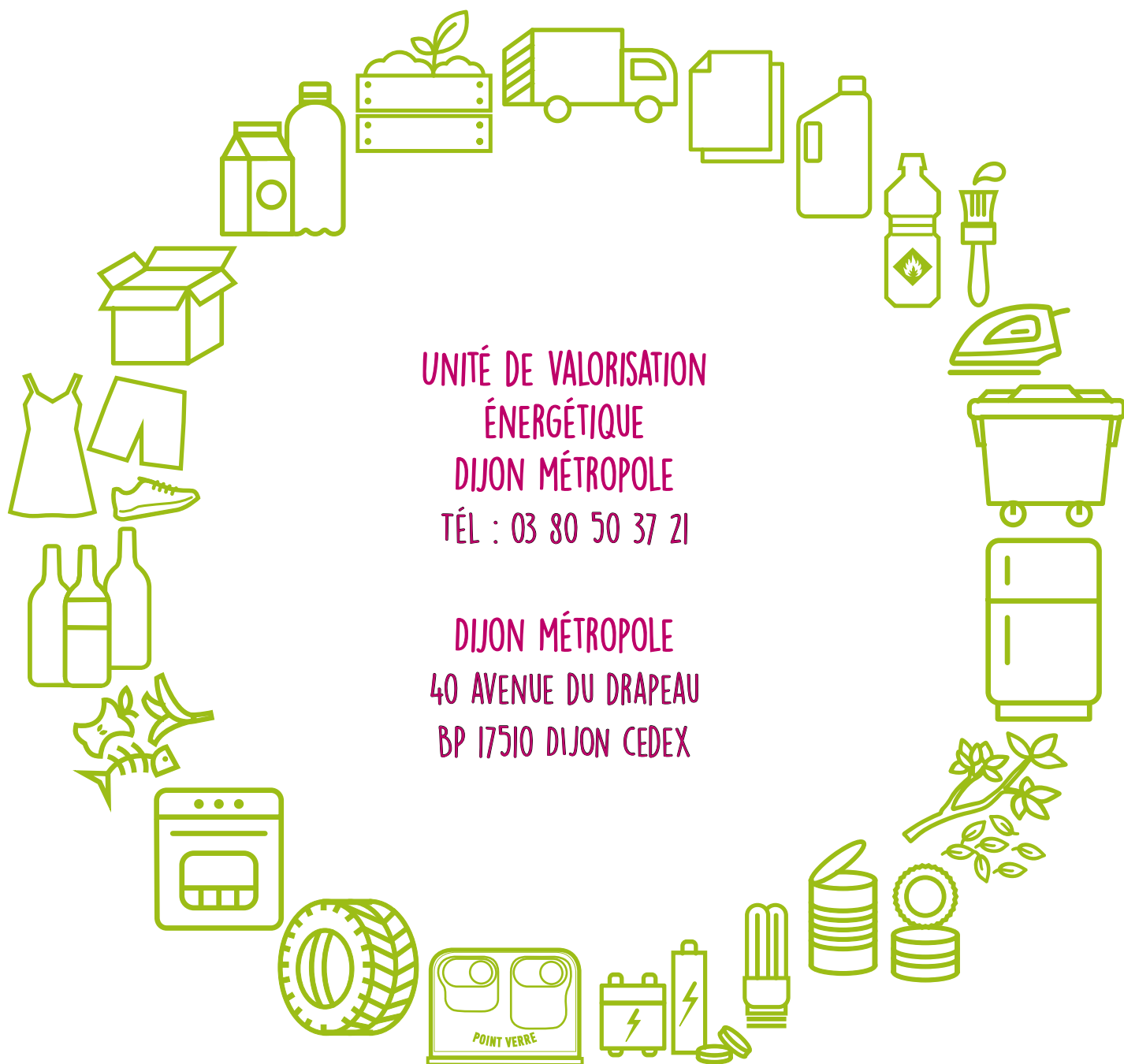
Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début du marché	Durée	Fin de marché
		alimentaire collecté sur le territoire de DM			e 3 x 1 an (4 ans maxi)	
01 - collecte	2019-190AM	AMO CENTRE DE TRI	GIRUS	28/11/2019	3 ans à cpter de la notification	28/11/2023
01 - collecte	2020-039FM	Gestion des déchets ménagers et assimilés LOT1 FOURNITURE DE BACS ROULANTS	ESE France	01/01/2021	5 ans	31/12/2025
01 - collecte	2020-040FM	Gestion des déchets ménagers et assimilés LOT2 PRE COLLECTE ET COLLECTE DES DMA	DIEZE (SUEZ)	01/01/2021	5 ans	31/12/2025
01 - collecte	2020-155FM	TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ET BIODECHETS	BIODEPE	28/12/2020	MAX 4 ANS	27/12/2024
01 - collecte	2020-097AM	FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX SITES COMPOSTAGE PARTAGÉ DE DM	ALFACY		1 an, reconductible tacitement 3 X 1 an MAX 4 ANS	31/08/2024
01 - collecte	2021-030FM	Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés - lot 1 : fourniture et livraison de composteurs en kit et équipés	FABRIQUE DES GAVOTTES		Période initiale 1 An(s) - Reconductio n 3 fois 1 An(s)	
01 - collecte	2021-031FM	Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés - lot 2 : Fourniture et livraison de composteurs de grosse capacité	ALFACY		Période initiale 1 An(s) - Reconductio n 3 fois 1 An(s)	
01 - collecte	2021-032FM	Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés - lot 3 : stockage et distribution de composteurs individuels en kit et équipés	ENVIE		Période initiale 2 Ans - Reconductio n 2 fois 1 An(s)	
01 - collecte	2021-091FM / AP	ACQUISITION DE 4 châssis BOM HYDRO 19 T et 3 ans maintenance pile et batteries +extension maintenance	E-TRUCKS LOT 1			
01 - collecte	2021-092FM / AP	Fourniture des 4 bennes 16m3	FAUN LOT 2			
01 - collecte	2022-001FM	CONCEPTION ET REALISATION DU CDT suite ECT	NÉOS/ARKOS/C UROT/SEPOC sous-traitant CYRUS	10/01/2022	24 mois	dec 2023

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début du marché	Durée	Fin de marché
01 - collecte	2021-101FM	MISSION D'ÉTUDES ET DE CONSEIL EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS	ELCIMA ENVIRONNEMENT NT Cocontractants : CALIA CONSEIL et PARME AVOCATS	09/09/2021	Période initiale 1 An(s) - Reconduction 3 fois 1 An(s)	08/09/2025
01 - collecte	2021-113AM	Prestations de service pour la gestion des prêts, du stockage et du lavage des gobelets réutilisables - Marché réservé à des structures d'insertion par l'activité économique.	ENVIE		2 ans reconductible 2 X 1 an	21/09/2025

Notes







UNITÉ DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
DIJON MÉTROPOLÉ
TÉL : 03 80 50 37 21

DIJON MÉTROPOLÉ
40 AVENUE DU DRAPEAU
BP 17510 DIJON CEDEX